

Fêtes de l'Immaculée Conception, de la Nativité, de la Présentation, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption de la Vierge. Ils ajouteront à ce chapelet un *Pater* et un *Ave* pour les Confreres defunts, et recommanderont leurs âmes à Dieu. Que si quelqu'un avoit manqué de dire son Chapelet, les jours marqués ci-dessus, soit par oubli, ou par quelque'empêchement, il y pourra suppleer un autre jour, ou bien il fera dire une Messe dans l'année pour l'acquit des Prières qu'il aura omises.

Voila en quoi consiste l'obligation de cette Confrérie; il n'y a point d'autres prières à reciter durant toute l'année; et ces Devoirs n'obligent même personne sous aucun péché: mais, si l'on y manque, on est seulement